

## Le « mur des cons » est toujours debout

Il y a des jours où l'on trouve du vrai dans cette boutade de Mark Twain : « Si l'on pouvait croiser l'homme et le chat, cela améliorerait l'homme, mais cela dégraderait le chat. » Application pratique avec la bouffonnerie olympique de cette décision du tribunal correctionnel de Lyon, qui a relaxé deux « décrocheurs » – le nom consacré pour ceux qui chapardent les portraits du président de la République dans les bâtiments publics. La motivation du juge ? « L'état de nécessité », parce que la France ne respecterait pas ses engagements sur le climat. Une imposture juridique, tant l'état de nécessité est, en droit, une notion aux antipodes de l'opinion politique personnelle. A ce compte, chacun serait fondé à s'en prendre à qui il voudrait en invoquant ses convictions. Jusqu'où ? On imagine l'exploitation que les extrémistes de tous bords pourraient faire de ce jugement...

Voici donc un magistrat, élevé au biberon de la République et de l'Etat de droit, qui justifie le vol de biens publics par un jugement de valeur politique. On imagine bien que cela peut faire envie à certains de s'offrir un quart d'heure warholien en prenant une décision tellement bête qu'elle lui vaudra un passage à la télévision. Mais voilà, un tribunal n'est pas « L'île de la tentation », et confondre la justice avec la télé-réalité est plutôt inquiétant pour qui est censé être au service de la loi.

Il n'y a pas que cela. La motivation de la décision témoigne d'une dérive zadiste chez certains magistrats. En l'espèce, le prétexte environnemental cache mal la logorrhée de cette gauche extrême reconvertie dans l'écologie par nécessité et qui poursuit toujours la même haine de la démocratie libérale. Quitte à desservir cette cause – majeure – qu'ils prétendent défendre. Alors que le mur de Berlin est tombé il y a trente ans, le « mur des cons », lui,

tient toujours. En 2013, des images tournées en caméra cachée par un journaliste de France 3 dans les locaux du Syndicat de la magistrature (SM), ouvertement à gauche, montraient un panneau sur lequel figuraient, assorties de commentaires, des photos de politiques, magistrats ou journalistes, de droite ou présumés de droite, désignés ainsi comme cibles.

La présidente du SM d'alors, Françoise Martres, a été – partiellement – condamnée. Mais cela ne signifie pas qu'ont disparu ces adeptes du détournement de fonctions publiques qui privatisent l'institution pour servir leurs obsessions. La « joint-venture » établie par certains d'entre eux avec Mediapart, qui est devenu le journal officiel de cette mouvance en publiant opportunément les PV qu'il faut, le zèle parfois surprenant des procédures à l'encontre de Nicolas Sarkozy (mais aussi de Jean-Luc Mélenchon) contribuent à semer le doute sur cette profession, pour l'essentiel irréprochable, mais qui devrait l'être dans son entièreté. La décision du tribunal de Lyon est une forfaiture, mais aussi un hommage à la désinformation. La France doit évidemment faire beaucoup plus sur le sujet du climat, mais on ne peut cacher qu'elle est l'un des pays industrialisés dont les émissions de CO<sub>2</sub> sont les plus faibles par habitant, grâce à l'hydraulique et, surtout, au nucléaire. Mais chut, cela pourrait déplaire à nos magistrats guévaristes à paravent écolo... Sans surprise, le micro-coup d'Etat de Lyon est reçu avec triomphalisme par les associations d'anticapitalistes en habit vert, par Cécile Duflot et quelques autres. Il est aussi décrit avec bienveillance, voire une certaine réjouissance, par *Le Monde*. L'Etat de droit est piétiné et il en est qui s'en félicitent. A croire que tout ce petit monde a envie de donner raison à Mark Twain ■ Etienne Gernelle

62

Ce que pensent les musulmans en France

38

Xavier Bertrand sort de...

80

Les confidences du patri...

110

Mode homme avec Fran...